



PLAN - PAYSAGE
COEUR DE SAVOIE



Plan paysage de la rive gauche OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

février 2018

Caroline Giorgetti - Sites & Paysages
Paysagiste mandataire

Jacques Felix-Faure
Atelier 17C - Architecte

Christophe Séraudie
ArchIMELE - Architecte





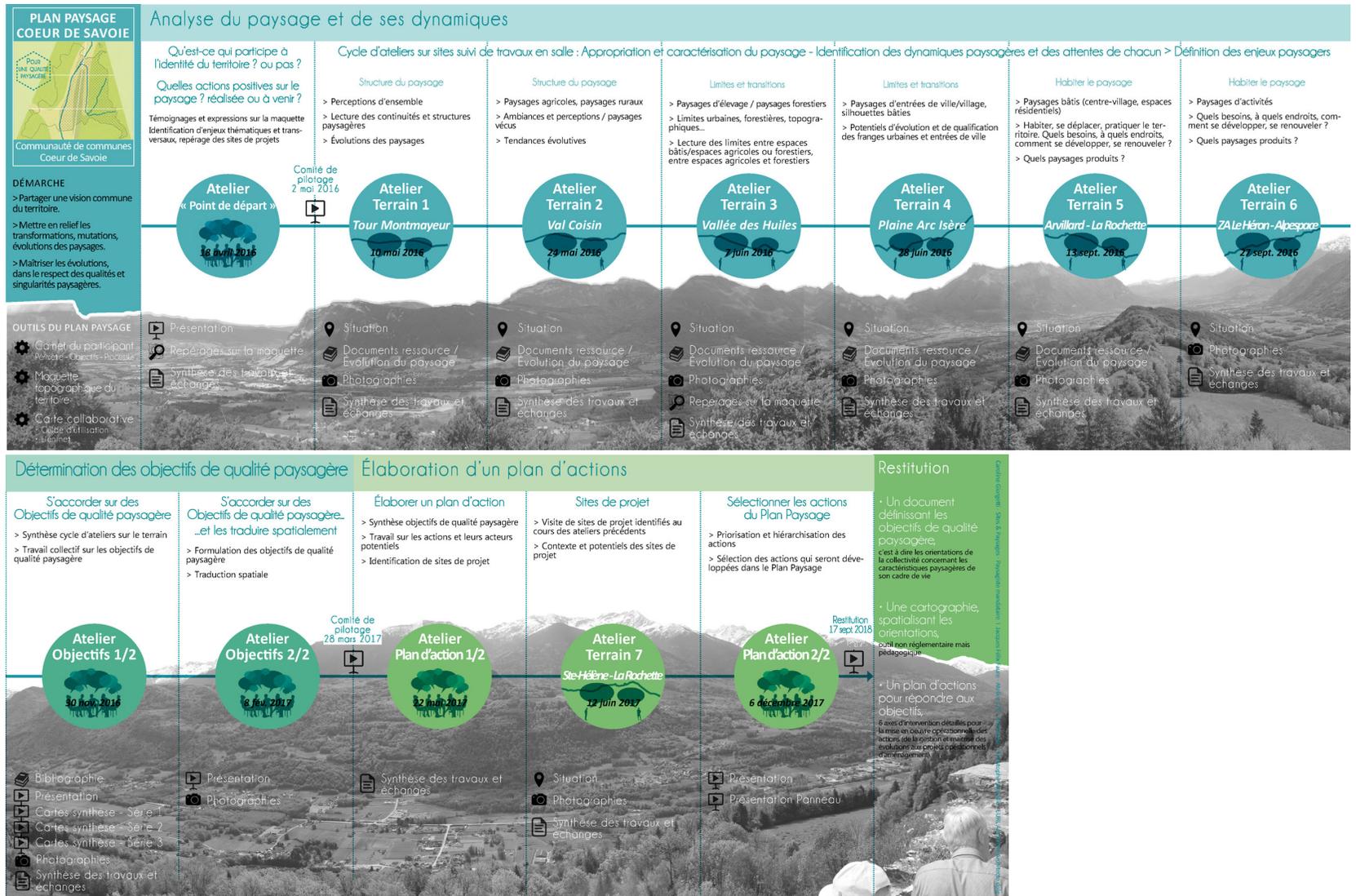
CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION



CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

Frise interactive de restitution des travaux

Un fichier pdf interactif rassemble l'ensemble des documents ressource, visites de sites, ateliers de travail en salle, photographies et productions des participants, présentation et documents de restitution, élaborés au cours des deux années d'élaboration du Plan Paysage de la Rive gauche.





OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU PLAN PAYSAGE



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Préambule

Les objectifs de qualité paysagère, ainsi que la cartographie associée, émanent de la démarche participative et des nombreux temps de travail avec les élus et personnes ressource du territoire :

- Les questionnements, échanges et pistes de travail, partagés lors des 9 ateliers participatifs (avril-septembre 2016)
- Les échanges et travaux autour des objectifs de qualité paysagère et de la cartographie du Plan Paysage (novembre 2016 - mars 2017)

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
- 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire
- 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers
- 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels
- 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés
- 6 Enrichir les parcours du territoire



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Préambule

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage**
 - Conforter les grandes continuités et structures paysagères
 - Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés
 - Composer avec la qualité des panoramas
- 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire**
 - Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée
 - Encourager les filières locales et les circuits courts
 - Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux
- 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers**
 - Organiser et développer la filière bois
 - Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée
 - Sensibiliser autour de la forêt, sa multifonctionnalité et son exploitation
- 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels**
 - Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides
 - Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau
 - Conserver et valoriser les pelouses sèches
 - Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception
- 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés**
 - Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique
 - Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés
 - Qualifier et/ou composer les franges urbaines
- 6 Enrichir les parcours du territoire**
 - Mettre en scène la découverte du territoire
 - Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

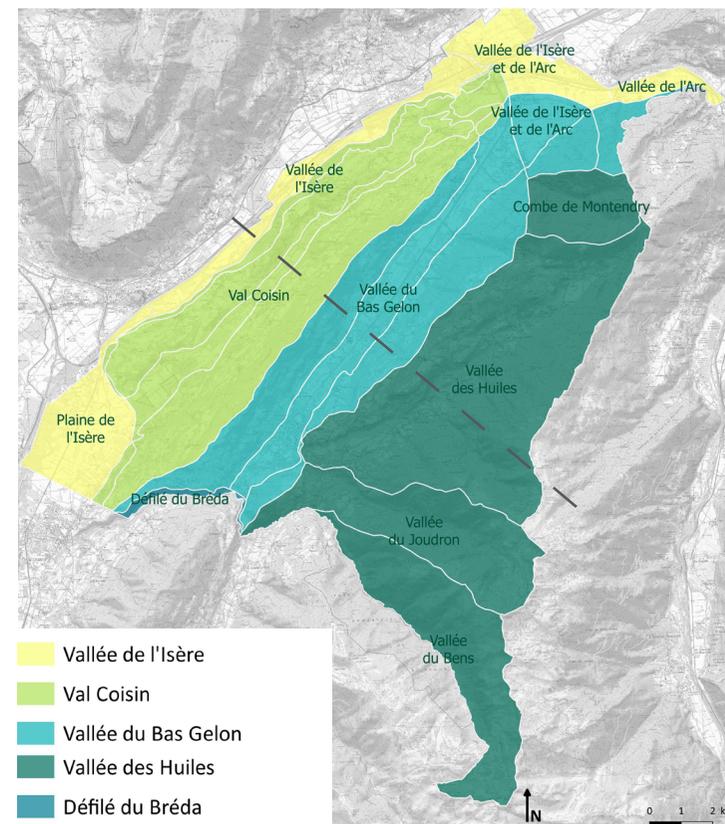
1

Éléments de contexte

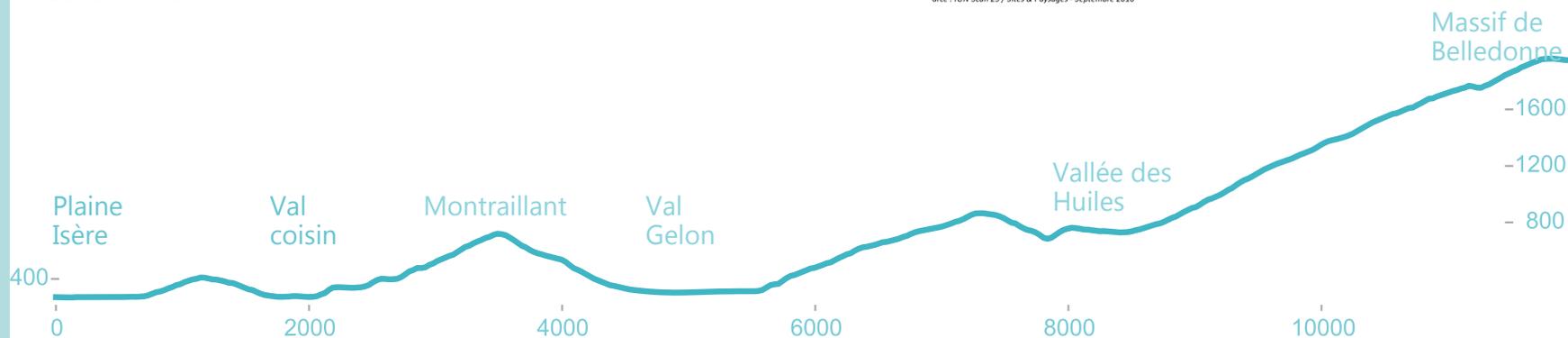
Le paysage du territoire s'organise en bandes parallèles, orientées selon un axe nord-est/sud-ouest, qui alternent entre vallées et reliefs. Elles constituent de grandes continuités longitudinales (structures paysagères fortes, continus et/ou corridors écologiques)...

- Plaine de l'Isère
 - «Banquette» de Planaise (428m)
- Val Coisin
 - Échine boisée de Montrailant (824m)
- Val Gelon
 - Collines bordières de Belledonne (Monts Magnolet 1340m)
- Vallée des Huiles
 - Massif de Belledonne (Chaîne des Hurtières : rempart imposant 2495m, Pic de la Loze 1700m, col du Grand Cucheron 1188m)

Les reliefs tendent à «compartimenter» le territoire et isoler chaque vallée. Les relations transversales sont peu lisibles à l'échelle du grand territoire et s'inscrivent localement dans chacune de vallées. Pour autant, par les points de vue dominants qu'ils génèrent, les reliefs mettent en relations visuelles les vallées, les unes avec les autres, et permettent la compréhension globale du territoire.



source : IGN Scan 25 / Sites & Paysages - Septembre 2016



Février 2018

7

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

Éléments de contexte

• Large vallée alluvionnaire à fond plat, la **vallée de l'Isère** produit une impression de grandeur et d'espace. Cadrée par les sommets environnants, marquée par de grands axes routiers (A41-43-430, RD1090, RD1006 et leurs plantations d'alignement / axe historique pour gagner l'Italie par les Alpes), lignes haute tension, voie ferrée, elle dévoile un paysage ouvert (céréales dominantes, quelques vergers à Laissaud), ZA, quelques grands espaces forestiers et milieux humides. La confluence Arc Isère constitue un véritable événement de paysage, altéré par le développement autoroutier.



Enjeux paysagers : lisibilité du paysage, préservation et renforcement de la trame arborée des espaces agricoles, diversification des cultures, préservation et gestion de la forêt alluviale, connexions naturelles transversales entre couloir alluvial et massifs montagneux, mise en scène de l'eau, découverte des paysages et qualité des abords d'infrastructures de déplacement...

Enjeux paysagers : diversité des ambiances paysagères, préservation et valorisation de la trame arborée et des milieux humides, maîtrise de l'urbanisation diffuse et préservation de coupures vertes et corridors écologiques entre groupements bâtis, perceptions des points repères paysagers, mise en scène des milieux humides et des paysages...

• Petit val perché fait de collines, le **Val Coisin** est limité au Nord par la «banquette» de Planaise (428m), qui le sépare de la vallée de l'Isère, et au Sud par l'échine boisée de Montrailant (824m), offrant des paysages intimes ou des terrasses belvédères. Il présente une imbrication et une diversité d'espaces agricoles, céréaliers, pâturés, arboricoles et viticoles sur pentes douces, où le réseau de haies est encore bien présent, tandis que le fond de vallée est occupé par de nombreux milieux humides bocagers. Les bourgs et hameaux, châteaux, maisons fortes, sont implantés sur les flancs des croupes et buttes, et constituent des repères dans le paysage. L'architecture traditionnelle est encore bien préservée tandis que l'habitat diffus ou les lotissements se développent sur les terrasses bien exposées. Deux routes RD202 et RD204 parcourent les versants sud et nord du val.



Février 2018

8

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

Éléments de contexte

- Vallée alluvionnaire en auge, d'origine glaciaire, la **vallée du Bas Gelon** est très rectiligne, délimitée par les reliefs montagneux boisés du Montrailant à l'ouest (824m) et du chaînon des Huiles à l'est. Elle est fermée par le défilé du Bréda au sud, et débouche doucement au nord sur la confluence Arc Isère. La vallée est bordée de flancs boisés qui limitent souvent la vue et progressent sur les espaces autrefois pâturés ou viticoles. Son fond plat est voué aux céréales tandis que le Gelon, canalisé, est faiblement signalé par une mince ripisylve et s'accompagne parfois de bois humides qui tendent à régresser. Les villages sont implantés en retrait des zones autrefois marécageuses, sur les piémonts des versants (cône de déjection des torrents). Les coteaux bien exposés ainsi que la plaine autour de La Rochette accueillent un développement urbain de plus en plus important, qui tend à occuper l'espace et altérer les continuités paysagères et écologiques. Le château de la Rochette et l'église de Bethon-Betthonet constituent des points d'appel visuels principaux au sud et au nord de la vallée.



Enjeux paysagers : maîtrise de l'expansion résidentielle, renouvellement et densification des espaces déjà bâtis et préservation des continuités agricoles, paysagères et écologiques, valorisation du Gelon et protection des bois humides, maintien de l'ouverture des paysages (prairies sur les pentes)...

Enjeux paysagers : préservation de l'ouverture des paysages (dans les vallées habitées comme en alpage), maîtrise du développement résidentiel et accompagnement des réhabilitations du patrimoine bâti, préservation des motifs paysagers (vergers, murets...), mise en valeur des sites naturels et de montagne...



- En piémont de la chaîne des Hurtières (grands massifs montagneux aux talus abrupts et boisés : rempart imposant, 2495m, marquée par le Pic de la Loze 1700m, le col du Grand Cucheron 1188m), **les vallées des Huiles, du Joudron et du Bens** dévoilent des paysages montagnards alternant mamelons boisés et pâtures, cirques et vallées encaissées, puis alpages et sommets emblématiques en altitude. La forêt marque fortement le paysage, et occupe la moitié de l'espace, versants et sommets. Elle est en progression, suite à la déprise agricole de nombreuses pentes difficilement exploitables ou de parcelles difficiles d'accès, et génère une fermeture progressive des paysages. D'anciens vergers et murets de pierres sont encore visibles dans certaines prairies ou vergers (noyers et fruitiers) en entrée de bourgs, mais constituent surtout des vestiges et ne sont plus renouvelés. Le bâti est implanté plutôt à mi-pente entre fonds encaissés et pâtures. En dehors d'Arvillard, les villages sont de petite taille. Le patrimoine bâti est conséquent, parfois à l'abandon. Les hameaux sont très nombreux et peu habités, de plus en plus enserrés dans la forêt. Quelques constructions neuves de pavillons se désolidarisent des noyaux bâtis originels pour s'éparpiller dans les pâtures.



Février 2018

9

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

Tendances évolutives



L'analyse de photos aériennes et de cartes postales anciennes, ainsi que les différents échanges au cours de ateliers participatifs, ont permis d'identifier les principales tendances évolutives et leurs incidences paysagères :

- **La fermeture du paysage par avancée de la forêt, sur l'ensemble des pentes du Montrillant, des collines bordières de Belledonne et du versant de la Chaîne des Hurtières, tant en pied de versant qu'en altitude au niveau des alpages** : la forêt s'est surtout développée sur les prairies et pelouses issues de l'activité d'élevage, ainsi que sur les anciennes parcelles viticoles suite à une déprise agricole (enfrichement et régénération naturelle). Les prairies, encore menacées aujourd'hui, forment des continuités et transitions paysagères fondamentales dans la structure du paysage. Elles sont également support d'une grande biodiversité et constitutives de continuités écologiques. La vigne a totalement disparu du territoire, des projets visent à la replantation de certaines parcelles en vigne.

- **Le défrichement de la forêt alluviale ou de boisements humides** pour la mise en culture ou le développement d'activités dans la plaine de l'Isère et dans la vallée du bas-Gelon a altéré le fonctionnement écologique et a généré la perte de nombreux milieux humides riches en biodiversité. Lors du remembrement de la vallée du bas-Gelon, des îlots boisés ont été maintenus. Ils sont aujourd'hui menacés notamment par les agriculteurs qui cherchent des terrains et coupent les bois. A l'inverse, le long du Gelon dans la vallée des Huiles, et ponctuellement le long du Coisin, certains secteurs font apparaître une végétation plus importante de nos jours (exploitation agricole moindre des terres humides). Le long des torrents qui descendent des versants, les ripisylves se sont « étoffées » et se mêlent au boisements des versants. Les torrents ne sont plus identifiables dans le paysage. Au sein des espaces bâtis, les torrents deviennent de moins en moins perceptibles (réduction à minima du cordon végétal voire enfouissement des torrents au profit de l'urbanisation).

- **L'agrandissement des parcelles et l'évolution des pratiques agricoles** : le parcellaire agricole a évolué, les toutes petites parcelles en lanières liées à la polyculture se sont regroupées en grandes parcelles homogènes, en lien avec la mono-culture (plaine de l'Isère et vallée du bas-Gelon notamment). Ces évolutions des systèmes de production et des pratiques agricoles ont également généré la perte d'éléments arborés (arbres, haies, alignements, treilles qui séparaient les exploitations dans le bas-Gelon, « vernes » ou aulnes) sources de diversité paysagère et écologique.

- **La majorité des villages et hameaux se sont renforcés**. Le plus fort développement s'observe dans la vallée du bas-Gelon. Les formes urbaines produites (lotissements et zones d'activités consommateurs d'espaces : phénomène d'étalement ou développement linéaire le long des axes) sont déconnectées des formes traditionnelles compactes et groupées. Ce développement nuit à la lisibilité du paysage et à l'identification des villages et hameaux (l'urbanisation a parfois relié des hameaux entre eux, ou un hameau et un village : phénomène de conurbation). Elle génère aussi un mitage du paysage (ponctuation de bâtis isolés au sein des espaces agricoles) qui nuit à sa qualité et fragilise l'activité agricole.

Février 2018

10

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

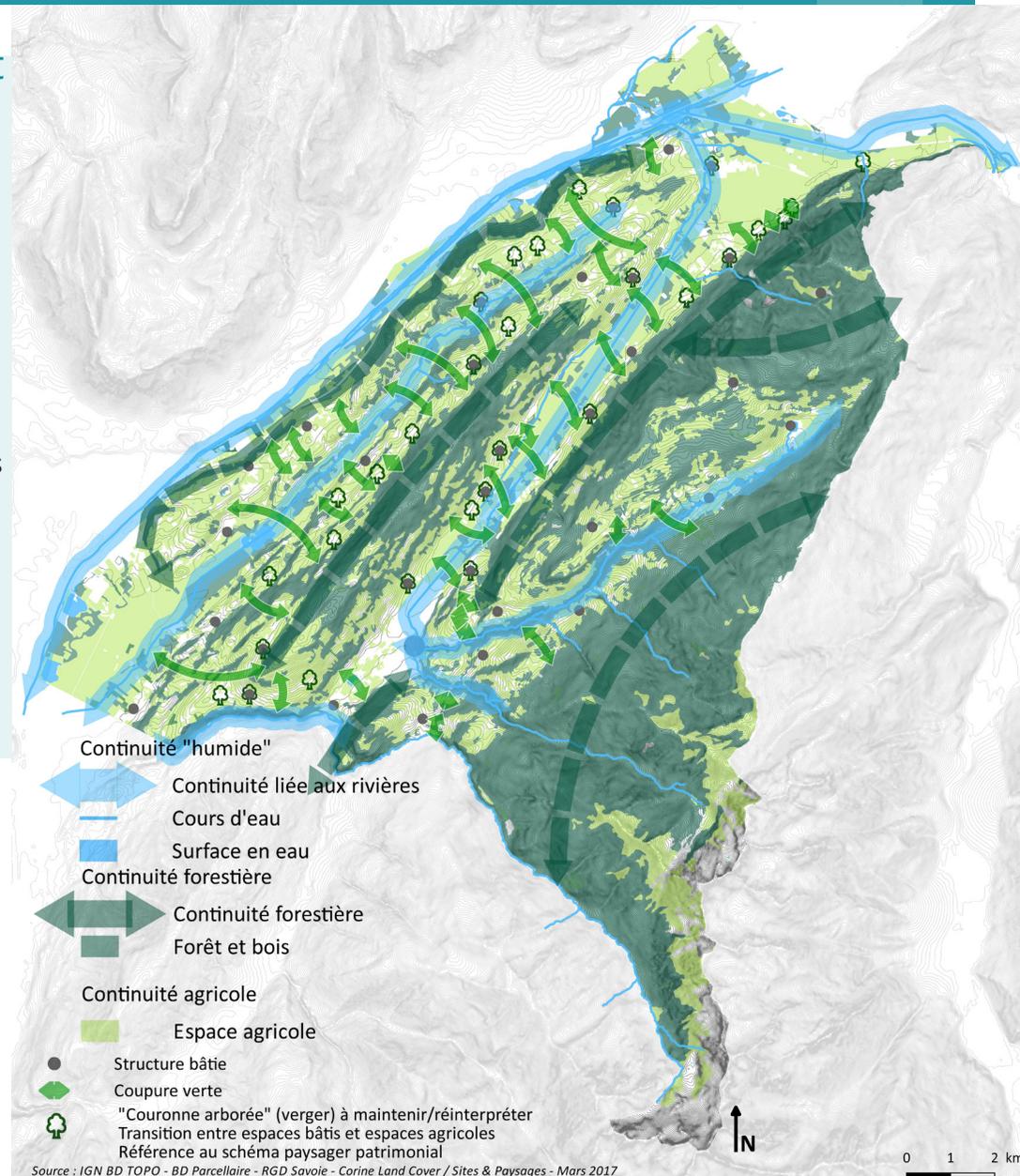
1

Objectifs de qualité paysagère

a. Conforter les grandes continuités et structures paysagères

Préservation voire la restauration des grandes continuités paysagères :

- Continuités boisées : les versants forestiers à maintenir continu et diversifié
- Continuités liées aux rivières : L'Isère, le Coisin, le Gelon, le Joudron, le Bens, le Breda, et l'Arc, sont structurantes à l'échelle de chaque vallée et du territoire dans son ensemble. Leurs perceptions dans le grand paysage comme leurs accessibilités visuelles et physiques sont à renforcer. Les zones humides et la forêt alluviale, relictuelle, sont à protéger voire restaurer en certains sites (milieux naturels dégradés, continuité à retrouver...)
- Continuités agricoles : les plaines, vallées, pieds de versants et alpages sont à maintenir continus, à préserver de mitage et d'étalement urbains.





RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

Objectifs de qualité
paysagère

Maintien des structures paysagères :

Les structures bâties formées par les villages et hameaux qui présentent encore des structures groupées lisibles dans le paysages.

La perception de ces structures bâties est liée au maintien de coupures vertes entre les différents groupements bâtis et à un développement urbain confortant le caractère groupé identifiable dans le paysage.

Les couronnes arborées de vergers ou ceintures de jardins potagers qui s'inscrivent en transition entre noyaux bâtis et espaces cultivés, et créent des franges qualitatives dans le paysage tout en répondant aux besoins des habitants.





RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

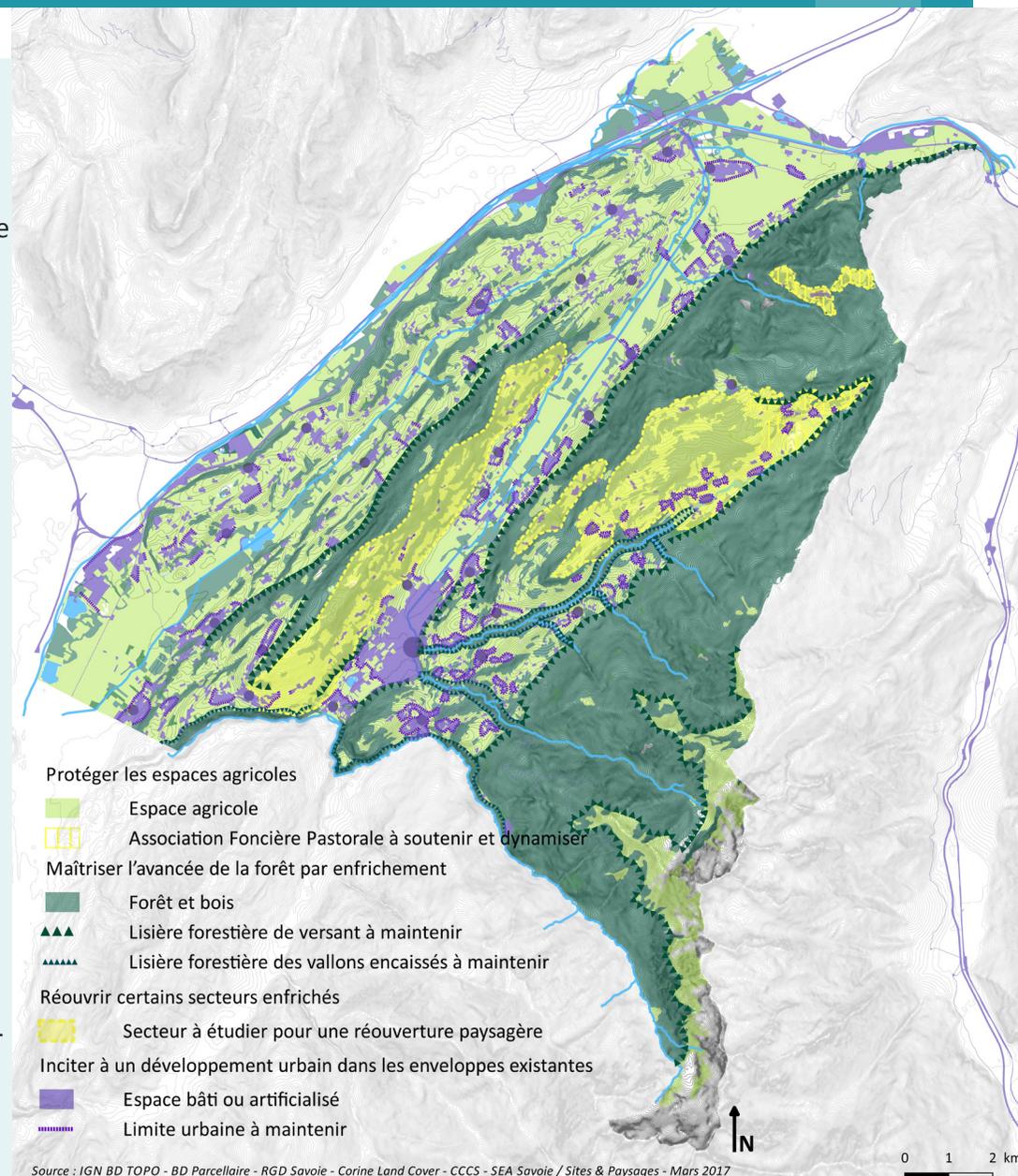
Objectifs de qualité paysagère

b. Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés

> La protection des espaces agricoles garants de la lisibilité et de la diversité du paysage, de la qualité du cadre de vie comme de la biodiversité, de l'ouverture des paysages et des vues, constitue un objectif prioritaire.

Certains espaces agricoles pourraient s'enrichir en termes de diversification de cultures, de végétation naturelle ou de différents usages, tandis que d'autres nécessitent des actions de maintien d'activités pour éviter leur enrichissement voire des actions de réouverture paysagère.

> La maîtrise de l'avancée de la forêt par enrichissement passe par le soutien aux agriculteurs et aux Associations Foncières Pastorales existantes. Mais, cela nécessitera aussi d'amplifier les démarches en cours (AFP, projets de massification, Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belledonne, Plan pastoral...) et de cibler certains secteurs prioritaires pour enrayer la dynamique de fermeture. Certains grands secteurs nécessitant gestion et réouverture paysagère ont été ciblés lors des ateliers (Montraillant, Vallée des Huiles). Il importe également de concentrer les efforts d'entretien autour des groupements bâtis (qui se voient de plus en plus enserrés dans la végétation) pour retrouver des espaces ouverts en transition entre bâti et forêt (enlever l'humidité des hameaux, repousser les animaux de la forêt, éloigner le risque incendie...).





RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

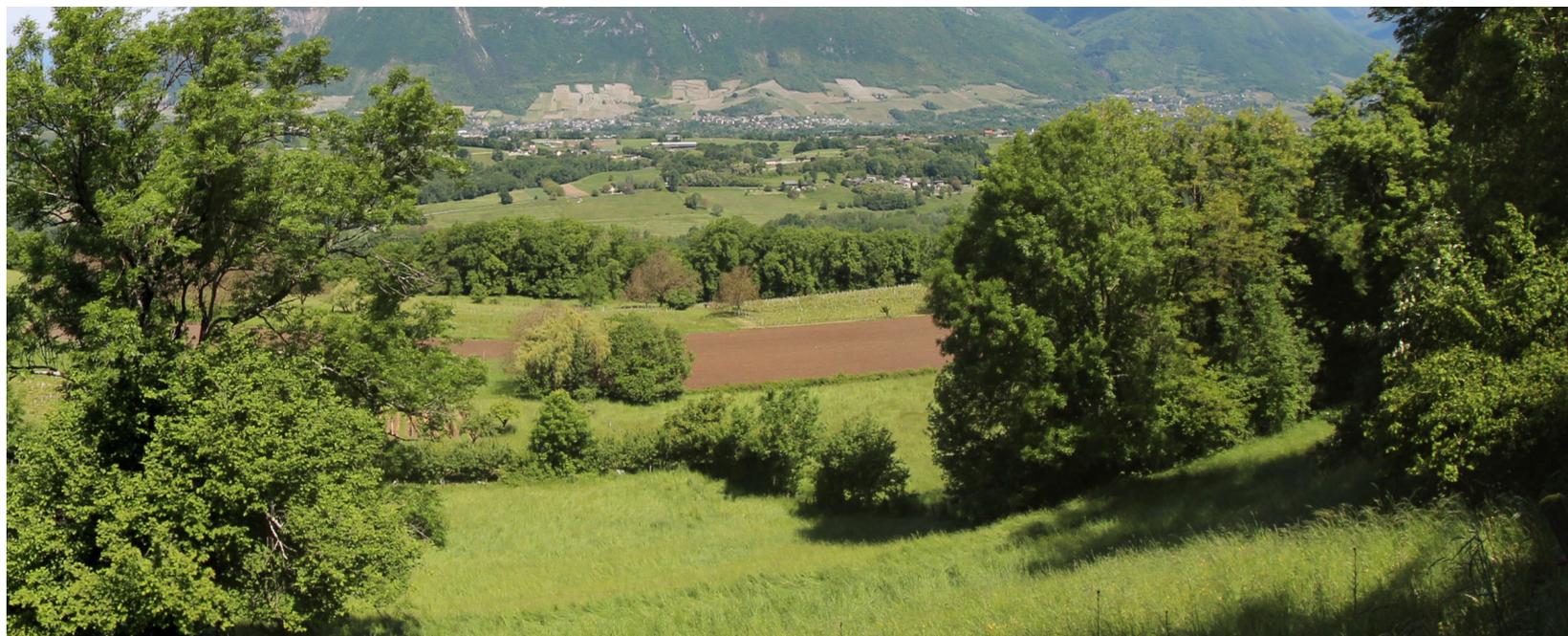
Objectifs de qualité
paysagère

> La gestion paysagère et écologique des limites et transitions entre les différentes composantes du paysage

- Les lisières forestières entre forêt de versant et espaces agricoles
- Les franges urbaines ou fronts bâtis avec l'espace agricole ou avec la forêt (ex. ripisylve ou pied de versant forestier)

> La maîtrise de l'urbanisation

- L'incitation à un développement urbain dans les enveloppes existantes afin, notamment, de préserver les coupures vertes (réhabilitation du bâti ancien, renouvellement urbain, dents creuses...)
- L'instauration de limites à l'urbanisation et leur qualification dans le paysage
- La réinterprétation des formes urbaines traditionnelles pour les nouveaux développements (cohérence avec le contexte paysager, caractère groupé, implantations, limites et transitions avec les espaces agricoles...)



Février 2018

14

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



RESPECTER LA STRUCTURE ET LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

1

Objectifs de qualité paysagère

c. Composer avec la qualité des panoramas

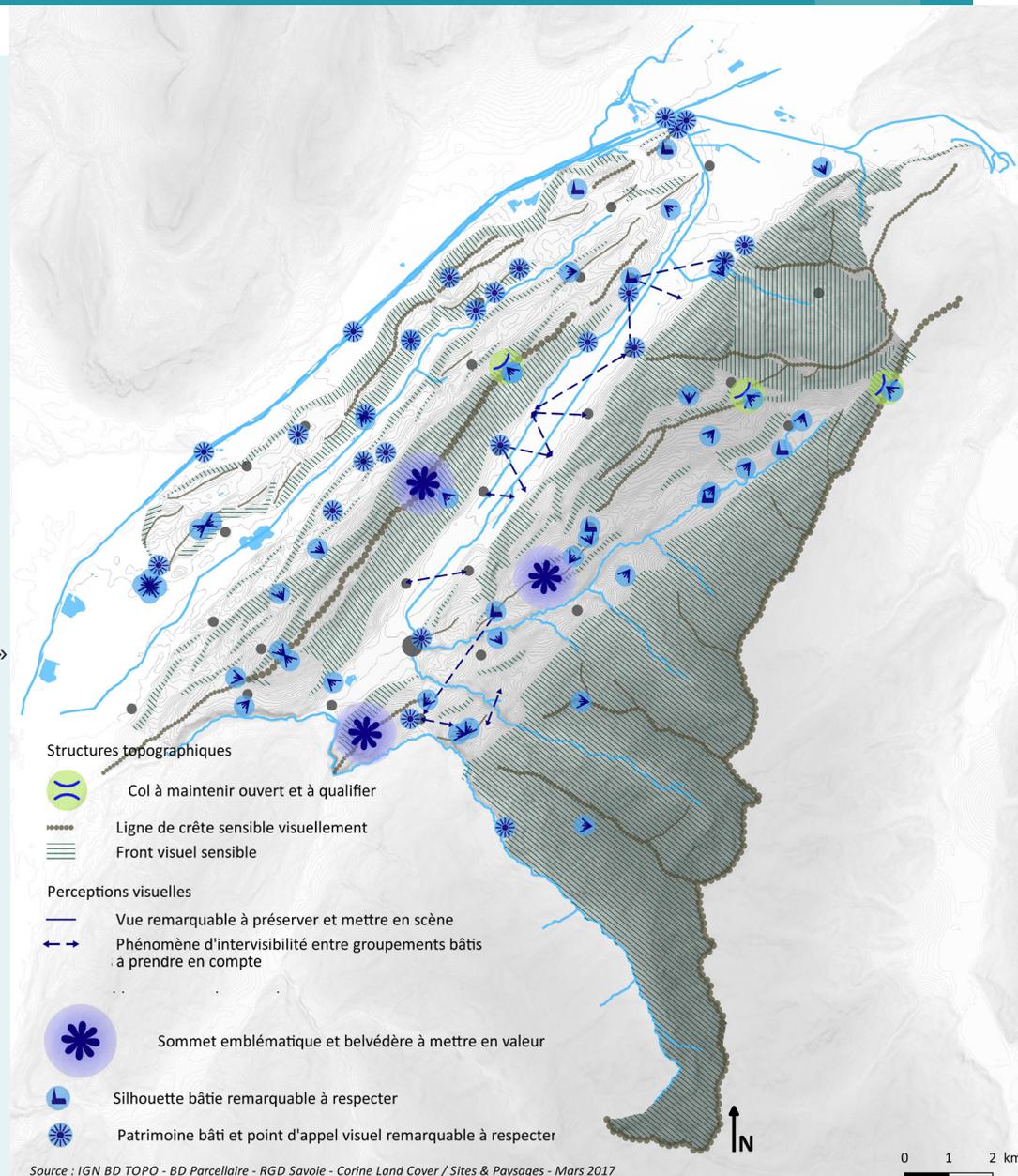
> La préservation et la mise en valeur des vues remarquables et des belvédères

De nombreuses vues remarquables permettent d'appréhender le paysage dans son entier, de comprendre son organisation et d'identifier ses spécificités. Il importe de :

- Préserver les vues remarquables : ex. ne pas urbaniser les espaces ouverts qui permettent la vue, ou maîtriser, le cas échéant, l'avancée de la forêt
- Les gérer : entretien des espaces ouverts permettant la vue, maintien voire la restauration de la qualité des points d'appels visuels
- Les mettre en valeur : aménagement qualitatif des sites de points de vue, réouverture de certaines vues, mise en valeur des vues lors des projets d'aménagement, de requalification, d'extension...
- Atténuer les incidences visuelles des « points noirs »
- Avoir une attention particulière sur l'évolution des paysages perçus depuis les points de vue identifiés.

> La prise en compte des vues externes (vues depuis l'extérieur du territoire vers le territoire, ou vues d'un village vers un hameau ou un autre village, d'un versant à l'autre...) dans tous projets d'aménagement, pour :

- Anticiper les incidences visuelles des projets à l'échelle du grand paysage
- Conforter la structure paysagère d'ensemble
- Porter une attention particulière aux situations topographiques particulières (versants visuellement sensibles et lignes de crête) et aux points d'appel remarquables (espace de présentation visuelle à maintenir ouvert et qualitatif).



Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - RGD Savoie - Corine Land Cover / Sites & Paysages - Mars 2017



MAINTENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS ET ANCRES AU TERRITOIRE

2

Éléments de contexte

Les espaces agricoles contribuent largement à la lisibilité, la qualité et la diversité des paysages, des ambiances et du cadre de vie du territoire.

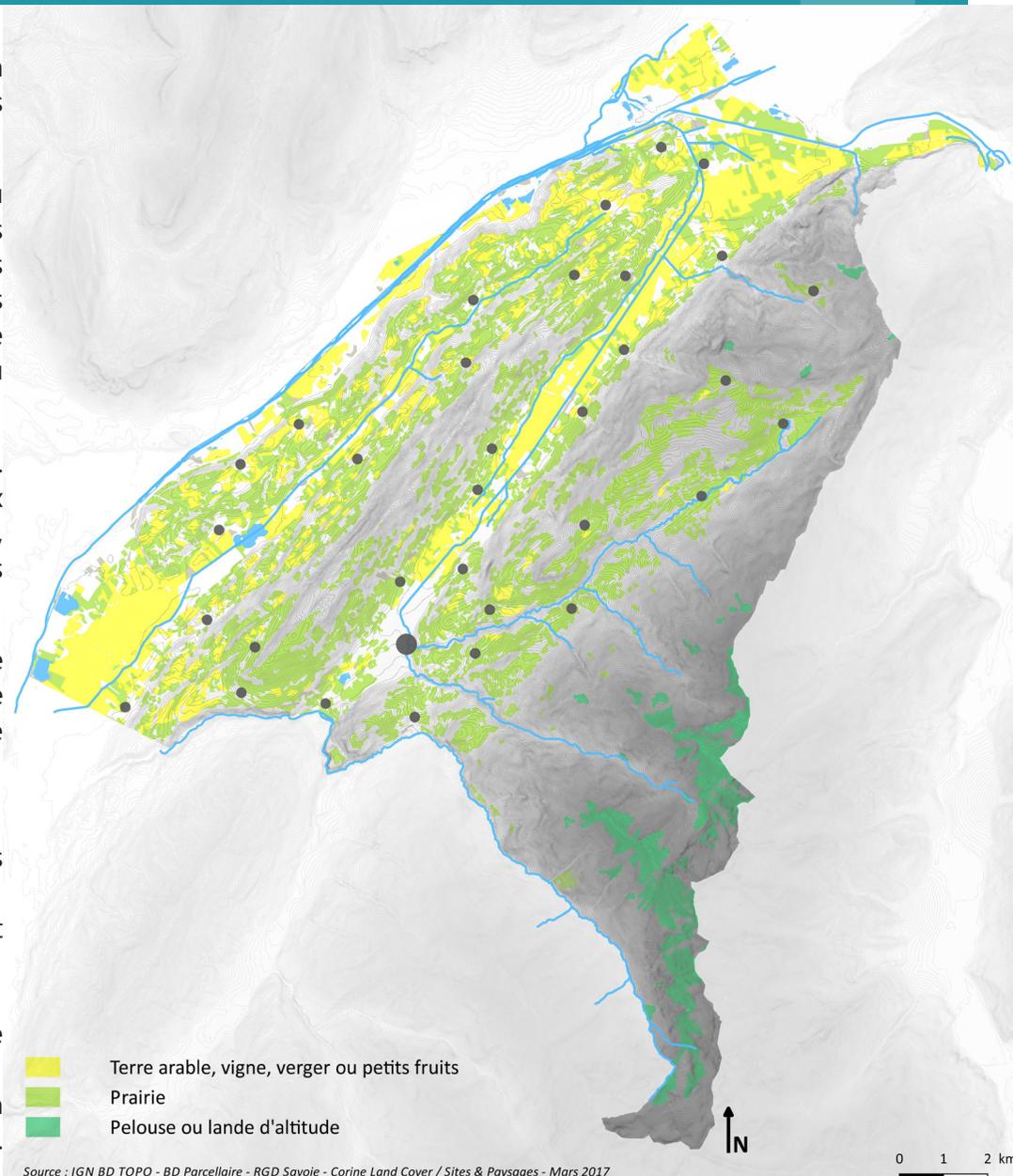
L'élevage est dominant sur la majeure partie du territoire, sur les pentes. Les terres planes et fertiles des vallées de l'Isère et du Gelon sont plutôt dédiées aux grandes cultures qui ont parfois banalisés les paysages. Dans le val Coisin, on note une diversité de cultures et de paysages, avec notamment du maraîchage, de l'arboriculture...

Autrefois le territoire était appelé «le jardin de Savoie». Les cultures étaient très diversifiées et subvenaient aux besoins de la population et des environs. Aujourd'hui, les semences locales ont presque disparues, les cultures sont souvent «déconnectées» des besoins locaux.

Certains acteurs économiques comme le «Pain de Belledonne» recherche du blé bio local et travaille avec les agriculteurs locaux pour mettre en place une filière. Les choses évoluent...

La CCCS a travaillé sur un projet agricole pour :

1. Soutenir, renforcer et valoriser la diversité des productions et les filières locales
2. Développer une agriculture de qualité répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux
3. Valoriser l'agriculture locale
4. Agir sur le foncier agricole pour permettre la mise en œuvre du projet agricole de Cœur de Savoie
5. Mettre en place une animation et une organisation territoriale permettant la mise en œuvre du projet agricole.





MAINTENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS ET ANCRES AU TERRITOIRE

2

Objectifs de qualité paysagère

a. Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée

Au-delà de l'objectif de protection des terres agricoles (de l'urbanisation ou de l'enfrichement) développé au chapitre précédent, cet objectif vise, en lien avec le projet agricole de la communauté de communes, à soutenir, organiser, accompagner l'activité agricole, la polyculture, l'arboriculture, le maraîchage... pour amplifier la diversification des productions et tendre vers une autonomie alimentaire. Il s'agit bien évidemment d'encourager les cultures biologiques, déjà présentes sur le territoire, et de favoriser la transition vers une agriculture plus raisonnée.

b. Encourager les filières locales et les circuits courts

Pour des paysages agricoles diversifiés, ancrés au territoire, qui font sens avec les différents terroirs, avec les acteurs économiques et la population, il importe d'encourager les filières locales et les circuits courts. La collectivité, avec ses partenaires, peut soutenir et mettre en valeur les initiatives individuelles (ex. «Pain de Belledonne», producteur de volaille d'Arvillard avec son magasin en centre-village), organiser les réseaux et filières et être porteur de projets structurants qui confortent les productions locales (ex. cuisine centrale).

c. Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux

De nombreux motifs paysagers ruraux (arbres isolés, haies champêtres, alignements d'arbres, treille, vernes, bois humides, fossés, végétation rivulaire des cours d'eau...) ponctuent et structurent les paysages, animent les perceptions visuelles, donnent une dimension humaine aux paysages, témoignent des pratiques des anciens, constituent des supports de déplacement ou zones d'alimentation pour la faune, enrichissent la biodiversité... Il importe de préserver ces motifs et de restaurer une trame végétale naturelle diversifiée dans les secteurs où ils ont été supprimés (notamment par l'agrandissement des parcelles).



Février 2018

17

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



MIEUX GÉRER LA RESSOURCE ET LES PAYSAGES FORESTIERS

3

Éléments de contexte

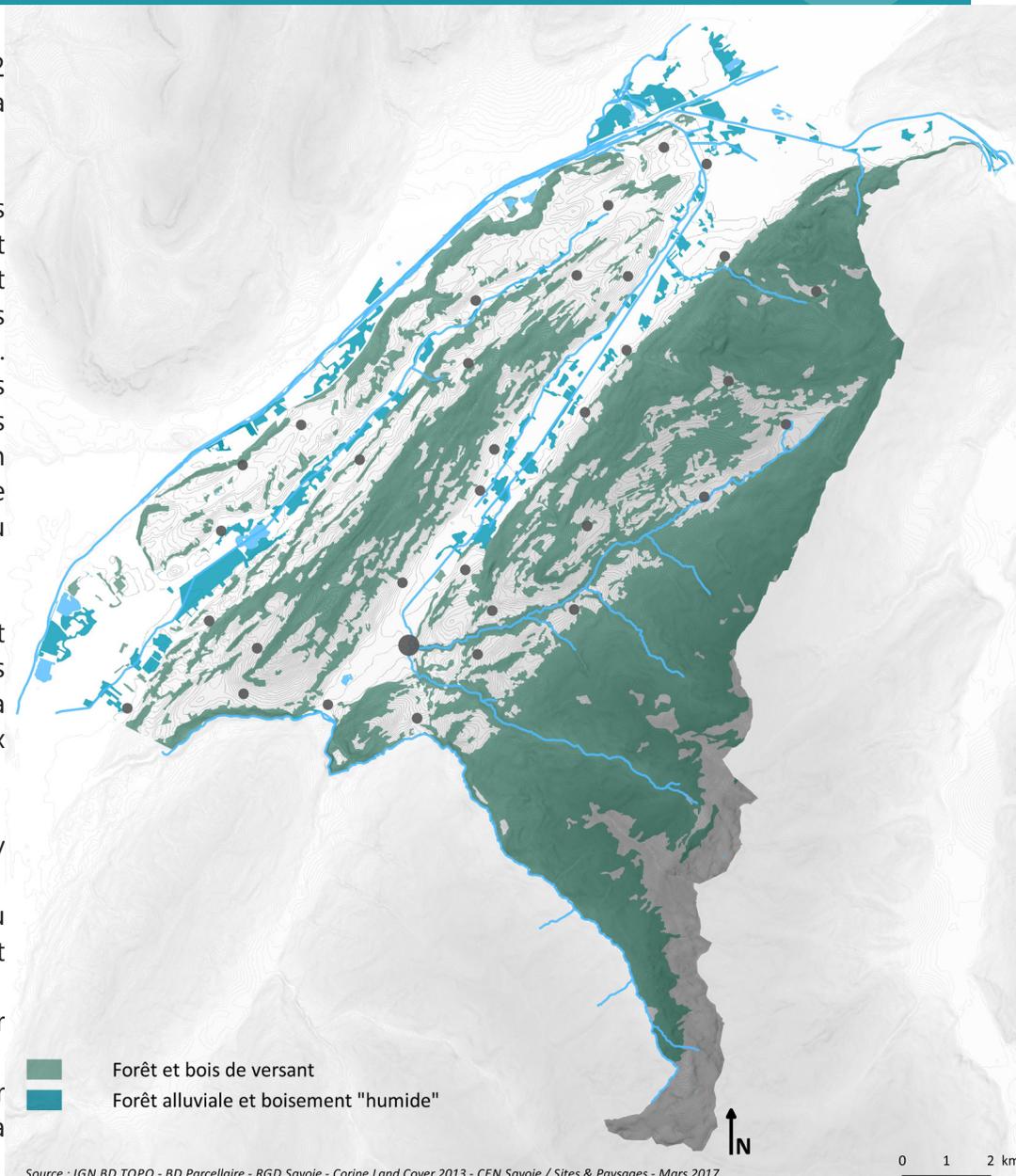
La forêt du Val Gelon Coisin, comprenant 32 communes, couvre plus de 8 500 ha dont 4700 ha située en forêt privée et 3800 ha en forêt publique.

Pour la forêt privée, près de 98% des propriétaires possèdent des propriétés inférieures à 1 ha et représentent 76 % de la surface boisée. Le morcellement et la parcellisation sont devenus des handicaps majeurs pour la compétitivité de la forêt privée. Certains propriétaires se rassemblent en groupements et réalisent des ventes groupées. Certaines coupes réalisées sur le territoire ont laissé les terrains en «mauvais état». La régénérescence naturelle se fait de plus en plus difficilement avec le développement du gibier. Il faudrait mener des actions de replantation.

Pour la forêt publique, les communes ont déjà fait beaucoup d'efforts pour aménager des kilomètres de routes pour améliorer la desserte de la forêt. Cela se poursuit. Les communes réalisent des ventes aux enchères (environ 2/an), ou des ventes de gré à gré.

Une Charte Forestière de Territoire a été réalisée il y a quelques années. Elle comporte 3 axes :

1. Inscrire la forêt comme un atout économique du territoire en développant la filière bois et en gérant mieux la ressource forestière
2. Communiquer, former, sensibiliser et animer pour reconquérir la forêt du Val Gelon Coisin
3. Adopter une démarche expérimentale et innovante pour remédier aux exigences locales - depuis son exploitation à sa commercialisation, de sa protection à sa fréquentation



Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - RGD Savoie - Corine Land Cover 2013 - CEN Savoie / Sites & Paysages - Mars 2017



MIEUX GÉRER LA RESSOURCE ET LES PAYSAGES FORESTIERS

3

Éléments de contexte

Certaines actions du plan d'action ont été mises en oeuvre (ex. Bourse foncière forestière) d'autres, non encore lancées, pourraient avoir un effet direct sur la gestion des paysages (ex. 1.2 Développer la desserte avec un schéma de développement pour un programme opérationnel et pour la mise en place de contrats pluriannuels de coupes forestières, 2.7 Promouvoir la vocation touristique des espaces forestiers du Val Gelon Coisin).

En parallèle, le territoire a travaillé sur un projet TEPOS.

La forêt est une composante majeure du paysage de Coeur de Savoie. Au-delà de la ressource économique qu'elle constitue, la forêt joue de multiples rôles : écrin paysager, espace de loisirs, rôle de protection contre les risques naturels, protection de la ressource en eau, support de biodiversité, équilibre des écosystèmes... Elle est aujourd'hui sous-exploitée, notamment en raison du morcellement de la propriété forestière privée et des difficultés d'accès.



Février 2018

19

Communauté de communes Coeur de Savoie
Plan Paysage de la Rive Gauche



MIEUX GÉRER LA RESSOURCE ET LES PAYSAGES FORESTIERS

3

Objectifs de qualité paysagère

a. Organiser et développer la filière bois

Dans la continuité de la charte forestière et en lien avec sa mise en oeuvre, il s'agit de poursuivre l'organisation et le développement de la filière bois. Cet objectif vise à agir pour une gestion durable de la forêt produisant bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie, en structurant les acteurs économiques autour de la production locale, transformation locale et utilisation locale. Des acteurs économiques de la filière bois sont déjà présents sur le territoire mais pas forcément organisés entre eux.

Les collectivités peuvent agir à différents niveaux :

- structuration des entreprises présentes sur le territoire : aides à l'investissement, accompagnement de groupements d'entreprises, développement d'un «pôle bois»...
- construction de bâtiments publics avec du bois local : communication et sensibilisation grand public, soutien au tissu économique local...
- aménagement de réseaux de chaleur, chaufferies bois...
- ...

b. Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée

Il s'agit de poursuivre l'animation foncière forestière (lien avec la bourse foncière forestière mise en place, lien avec le CRPF) et la sensibilisation des propriétaires privés pour une gestion de la ressource dans la durée liant pratiques sylvicoles et exploitations respectueuses des milieux, protection des habitats naturels et des paysages, renouvellement des peuplements...

La sensibilisation des propriétaires privés peut prendre plusieurs formes : temps de sensibilisation (réunion, ateliers de travail, visites de chantier...), documents de gestion durable, guides sylvicoles, notes d'information sur l'adaptation des pratiques aux enjeux climatiques, environnementaux, paysagers...

c. Sensibiliser autour de la forêt, sa multifonctionnalité et son exploitation

La population locale est très liée à la forêt (qualité paysagère, lieu de ressourcement, d'activités de loisirs de proximité...) et s'étonne parfois de certaines exploitations. Cet objectif vise à sensibiliser autour de la multifonctionnalité de la forêt mais également sur les nécessités de son exploitation : développer les actions démontrant la compatibilité des fonctions de production et d'accueil du public en forêt : tracé des chemins et mutualisation, définition de périodes et modalités d'exploitation, information des différents usagers...

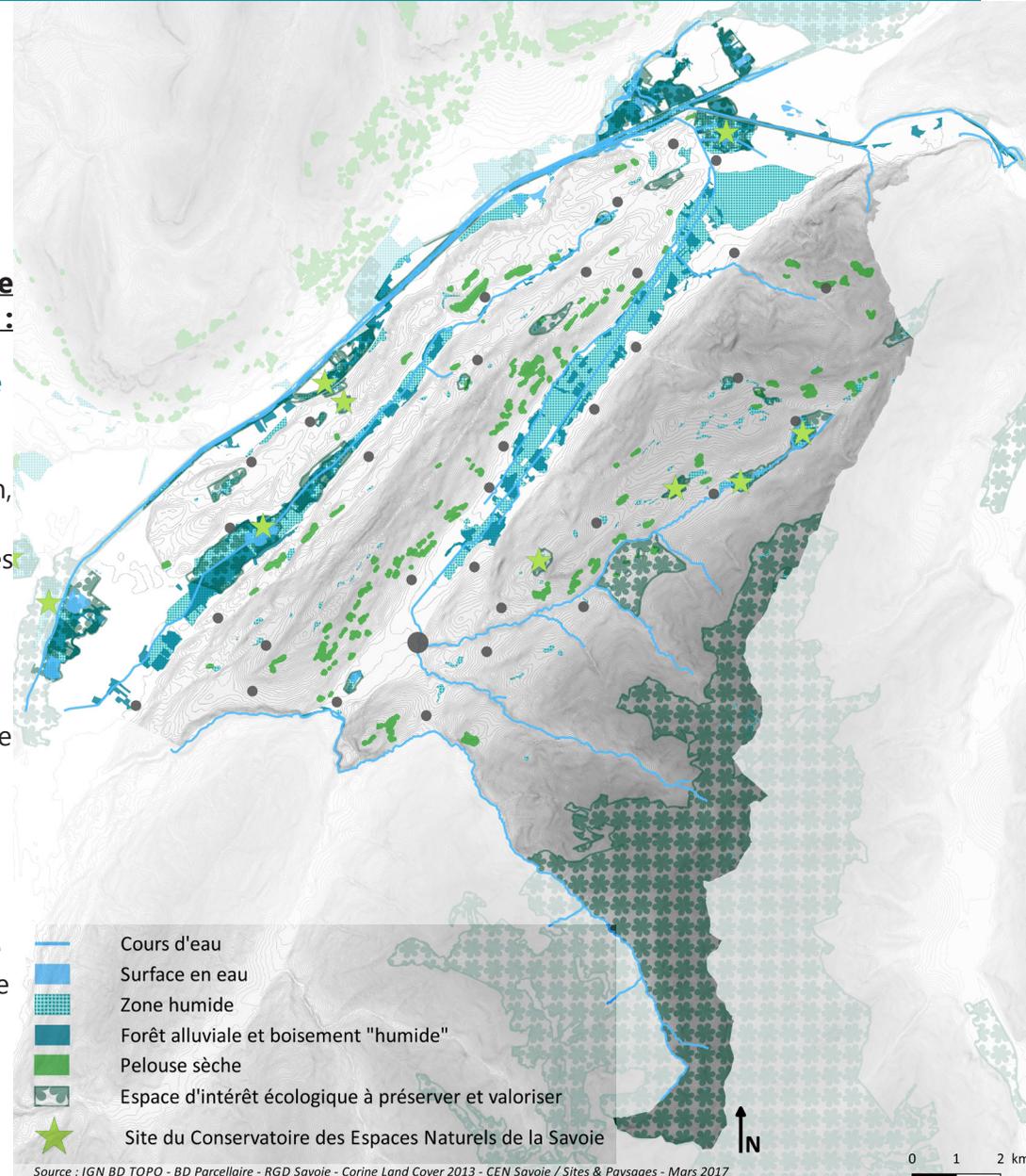


Éléments de contexte

Les milieux naturels du territoire, diversifiés, s'étagent dans la pente, constituent des continuum écologiques voire des corridors et dévoilent une grande biodiversité :

• **De très nombreux milieux humides, d'une grande diversité et d'une grande biodiversité :**

Plaine de l'Arc et de l'Isère : Le marais de la Lillette (Bourgneuf, Chamousset) forme l'une des dernières grandes zones humides de la combe de Savoie. Situé entre les plaines alluviales de l'Arc et du Gelon, il forme un réseau de milieux humides issu de la dynamique de ces deux cours d'eau. De nombreuses espèces patrimoniales sont liées aux prairies et bois humides, et aux petits milieux aquatiques. Leur maintien passe aujourd'hui par la conservation ou l'amélioration de ces milieux. Le bois des Bassins (Chamousset), entre l'Arc et l'Isère, ce site forme une relique de forêt alluviale spontanée sur une surface de 14 ha. La jonction de l'Arc et de l'Isère se traduit par un réseau de milieux humides et aquatiques d'un grand intérêt naturaliste, qui se prolonge au nord-ouest par une importante zone naturelle située dans la plaine d'Aiton. Elle forme le couloir le plus étroit entre le massif des Bauges et le massif de Belledonne (secteur de corridor écologique).



Février 2018

POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES MILIEUX NATURELS

4



Éléments de contexte



Février 2018

Depuis le XIXe siècle, l'Isère en Combe de Savoie a connu endiguements, aménagements hydroélectriques, extractions de matériaux, etc., modifiant profondément sa morphologie et son fonctionnement. La fin de l'extraction des matériaux dans le lit du cours d'eau s'est traduite par un retour vers un meilleur état écologique de l'Isère (bancs de graviers, îles basses et berges où se développent la petite massette et des saulaies. Notamment, [le marais des îles](#) (Planaise) se compose d'un boisement alluvial, (aulnaie-frênaie), et de plusieurs milieux plus ouverts (mares, roselières). Il connaît aujourd'hui une évolution vers un milieu plus terrestre en lien avec l'enfoncement de la nappe phréatique. La préservation de l'espace fluvial et alluvial de l'Isère, rare en Savoie, passe aujourd'hui par le respect de la dynamique fluviale et la gestion/restauration de la végétation des îles.

Val Coisin : [Le lac de Sainte-Hélène](#), d'origine postglaciaire, forme une cuvette comblée par de la tourbe (25ha). La pollution organique et le creusement du Coisetan ont conduit à la raréfaction de ses herbiers et roselières aquatiques, limitant fortement sa valeur écologique. De nombreux projets de restauration des eaux du lac, intégrant le Coisin en amont du lac et le Coisetan, émissaire du lac, ont été réalisés pour permettre une meilleure immersion de la végétation rivulaire du lac, et une meilleure reproduction pour l'ensemble de la faune. Des aménagements de loisirs et promenade ont également été réalisés autour du lac. [Le marais du Coisetan](#), à l'aval du lac de Sainte-Hélène, renferme l'un des plus grands ensembles de prairies humides du département, à forte valeur patrimoniale. De nombreux travaux de restauration et d'amélioration ont également été réalisés. Il forme l'un des éléments forts du corridor biologique entre le massif de la Chartreuse et le massif de Belledonne. [Le Coisin et ses boisements humides](#) (de Villard-d'Héry à St-Pierre-de-Soucy) présente, malgré les travaux de drainage de la fin du XXe s., une continuité intéressante de boisements et de prairies humides à restaurer.

Plaine du bas-Gelon : [Les milieux humides de la plaine du bas Gelon](#) sont les vestiges d'une zone de divagation formée par le Gelon entre La Rochette et Chamousset autrefois large de 600 m. La canalisation du cours d'eau et le drainage réalisés à partir du XIXe siècle pour le développement des voies de communication et des activités agricoles ont réduit les espaces naturels à des taches morcelées de boisements humides, aulnaies et aulnaies-frênaies. Malgré l'enfoncement de la nappe phréatique, les zones humides conservent un potentiel de renaturation ; afin d'améliorer encore la diversité de la vallée et d'offrir une meilleure continuité entre les zones humides existantes, il serait également intéressant d'envisager une renaturation du Gelon.

Des zones humides d'altitude qui se composent d'habitats naturels remarquables et abritent plusieurs espèces patrimoniales : [Le marais sous le Gros Mollard](#) (Villaroux), perché à 750 m d'altitude, il fait partie d'un réseau de petites zones humides dispersées sur le sommet de la colline de Montrailand. [La tourbière du Grand Leyat](#) (Le Bourget en Huile): elle occupe une cuvette sur la chaîne des Hurtières à 1 660 m d'altitude, sous le pic de la Loze. De nature acide, elle présente de fortes analogies avec [la tourbière de Montendry-Mongilbert](#) (à l'extrémité de la chaîne des Hurtières, à plus de 1 300 m d'altitude) et constitue, tout comme elle, un type de milieu humide d'intérêt prioritaire dans le cadre de la directive européenne Habitats. Souffrant d'un manque d'eau, ce site voit le développement, sur certains secteurs, du bouleau et de l'épicéa. [Le marais des](#)



Éléments de contexte



Ételles situé au pied du pic de l'Huile, à 700 m d'altitude, et résulte du comblement d'un ancien plan d'eau. Des opérations de restauration et de gestion permettent de préserver la biodiversité. **Le marais du Pontet**, situé à 860 m d'altitude, dans la haute vallée du Gelon. Après avoir connu un usage agricole traditionnel, avec la récolte de la blache, il fut abandonné, puis a fait l'objet, en 1981, de travaux de drainage. L'intervention du Conservatoire depuis les années 2000, a permis le retour d'une surface de prairies humides, profitable à plusieurs plantes protégées. Le marais du Pontet a fait l'objet de projets de valorisation pédagogique (Communauté de communes, Conservatoire), hydraulique (syndicat intercommunal du Gelon) et agricole (association foncière pastorale locale). **Le marais du Bourget-en-Huile**, s'inscrit dans le prolongement du marais du Pontet. En 1998, le Conservatoire a initié la restauration biologique du marais, suite à la signature de conventions d'usage. Cela s'est traduit par le débroussaillage pour la remise en état de prairies humides.

- **Les pelouses sèches**, sur les pentes bien exposées, présentent aussi un fort intérêt patrimonial : elles nécessitent un pâturage extensif et tendent à disparaître suite à la déprise agricole depuis les années 1970 (enrichissement et fermeture).

- **Les versants boisés et espaces d'altitude** : **Le vallon de Saint-Hugon** (Arvillard), vaste vallon boisé au fond duquel coule le Bens, entre 700 et 1800 m d'altitude. Il forme un ensemble forestier (étagement de la végétation dans la pente) avec de grandes potentialités naturalistes. **Le haut vallon du Joudron** (Arvillard et Presle) se compose de landes, de pelouses alpines, d'éboulis et de falaises et abrite de nombreuses espèces alpines. **L'alpage du Plan** (Le Verneil), situé entre 1 750 et 2 076 m d'altitude, se compose de prairies, landes, fourrés d'aulne vert et tourbières. Le tétras-lyre est l'espèce la plus dépendante de cette mosaïque de milieux naturels. Des opérations de débroussaillage ont été réalisées afin de restaurer des surfaces herbacées. Le site dévoile plusieurs tourbières, à différents stades d'évolution, dont certaines sont menacées par la sécheresse.

Des corridors écologiques, transversaux, parcourent le territoire :

- Deux grands corridors d'importance régionale sont recensés, entre le massif des Bauges et le massif de Belledonne (sur Détrier-Laissaud et Chamoux-Châteauneuf) ainsi que dans la vallée du bas Gelon (Rotherens - Villard-Sallet) et du val Coisin vers les Bauges (Planaise et St-Pierre-de-Soucy)
- De nombreux autres corridors rythment le val Coisin, la vallée du bas-Gelon et la vallée des Huiles.



POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES MILIEUX NATURELS

4

Objectifs de qualité
paysagère

a. Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides

Le territoire dévoile une grande richesse et une grande diversité de zones humides, dans tous les secteurs, à différentes altitudes. De nombreuses démarches de restauration, préservation, valorisation de sites ont été menées. Ce travail reste à poursuivre et à amplifier pour s'intéresser à l'ensemble du réseau de zone humides, dans toute sa complexité. A partir de sites ponctuels reconnus, protégés et gérés, il s'agit de préserver et mettre en valeur (sensibilisation, cheminements découverte, espaces détente, renaturation et restauration de milieux humides...) l'ensemble des continuums humides : notamment le long de l'Isère, de l'Arc, du Coisin et du Gelon (bas-Gelon et vallée des Huiles), ainsi que le réseau des zones humides d'altitude.

Dans la vallée du bas-Gelon, la protection des boisements humides constitue une priorité. des partenariats pourront être mis en place entre communes (achat des terrains boisés pour protection) et Conservatoire des Espaces Naturels (pour la gestion des milieux).

b. Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau

La renaturation ou la restauration écologique de certains cours d'eau a été ou va être réalisée. Il s'agit de poursuivre ces aménagements et d'évaluer les potentiels de mise en valeur des ruisseaux dans les villes, villages et hameaux (sources de nature en ville, fraîcheur, agrément paysager, patrimoine bâti lié, parcours piéton ou espace de détente...) mais aussi au sein des espaces agricoles, viticoles et économiques. En effet, les ruisseaux et leurs ripisylves constituent des structures paysagères et écologiques, fondamentales en termes de lisibilité et de fonctionnalité, qui créent du lien entre les différentes unités du territoire. Des liaisons douces pourraient être imaginées le long de ces structures naturelles, et s'inscrire ainsi dans un schéma de déplacements doux.

c. Conserver et valoriser les pelouses sèches

Les continuums de pelouses sèches sont fondamentaux à l'échelle du territoire, tant en termes de patrimoine naturel et de biodiversité, qu'en termes de paysage, de perceptions visuelles et de diversités des ambiances. Leur pérennisation est liée à leur protection dans les documents d'urbanisme, et au soutien à des activités agricoles adaptées, mais demande également la mise en oeuvre de dispositifs de gestion durable des milieux. Les démarches de sensibilisation (cf. boucle thématique de Cruet) autour de ces milieux fragiles participent à leur reconnaissance par le grand public et sont donc également à conforter. Les Associations Foncières Pastorales peuvent également participer à la reconnaissance des milieux.

d. Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception

Au-delà des zones humides déjà citées, il s'agit aussi de préserver et mettre en valeur toute la richesse naturelle dévoilée par les versants, alpages et espaces d'altitude.



Éléments de contexte

L'installation des populations sur le territoire, qui s'est faite sur des temps longs, a amené à la création de multiples villages en fonction essentiellement de la topographie du territoire et de la localisation des ressources (eau, espaces agricoles ...).

Certains villages à la croisée des chemins (La Rochette...) ont grandi et se sont dotés de nombreux équipements et services. L'activité, elle aussi basée sur les ressources du territoire, a aussi participé du développement hétérogène du territoire. Dans la seconde moitié du vingtième siècle, de nombreux changements se sont opérés avec le développement des moyens de communication d'abord physiques (automobiles/routes) puis numériques (téléphones portables/internet). Aujourd'hui la population (35 895 habitants, en 2014, sur le territoire de la Communauté de Communes) peut travailler loin de son lieu d'habitation (performance du réseau routier) tout comme au sein même de son lieu d'habitation (télé-travail). En parallèle, les besoins des habitants ont évolué : avoir de l'espace «extérieur» et avoir de nombreux rangements (accumulations inhérentes à la société de consommation), par exemple. Mais la population est aussi sensible aux services et équipements présents. Ainsi l'idée de «ville à la campagne» s'est en particulier traduite spatialement par le phénomène de péri-urbanisation avec son lot de lotissements, l'utilisation des terres agricoles pour les autres fonctions urbaines (activités, logement, infrastructures de communication ...), «l'abandon» des centres-bourgs, la dissociation des fonctions urbaines de logement et d'activité...

Le début du vingt et unième siècle est marqué par la prise de conscience que le territoire et ses ressources constituent un monde fini avec qui il faut composer sur la durée de façon à ne pas assister à sa destruction. Ainsi, il est nécessaire d'**organiser** la cohabitation entre espaces urbanisés (toutes fonctions urbaines confondues), espaces agricoles (vitaux pour notre alimentation mais qui participent aussi pleinement du paysage par l'ouverture visuelle qui leur est souvent associée) et espaces naturels (biodiversité...). En effet, ce sont souvent les mêmes terres qui sont convoitées par les agriculteurs, les constructeurs de logements, les aménageurs de zones d'activité... Il faut aussi se saisir des espaces urbanisés existants, en particulier ceux dont les fonctions et les usages ne correspondent plus aux enjeux contemporains, de façon à les reconquérir, à les **valoriser**, à les adapter aux besoins actuels.



Enfin, il est nécessaire de réaffirmer les limites entre les espaces urbanisés et les autres types d'espaces de façon à rendre plus lisible la volonté de protéger les «terres/ressources». D'une façon générale, **qualifier** ces espaces urbanisés et en frange doit permettre de favoriser la qualité de vie.

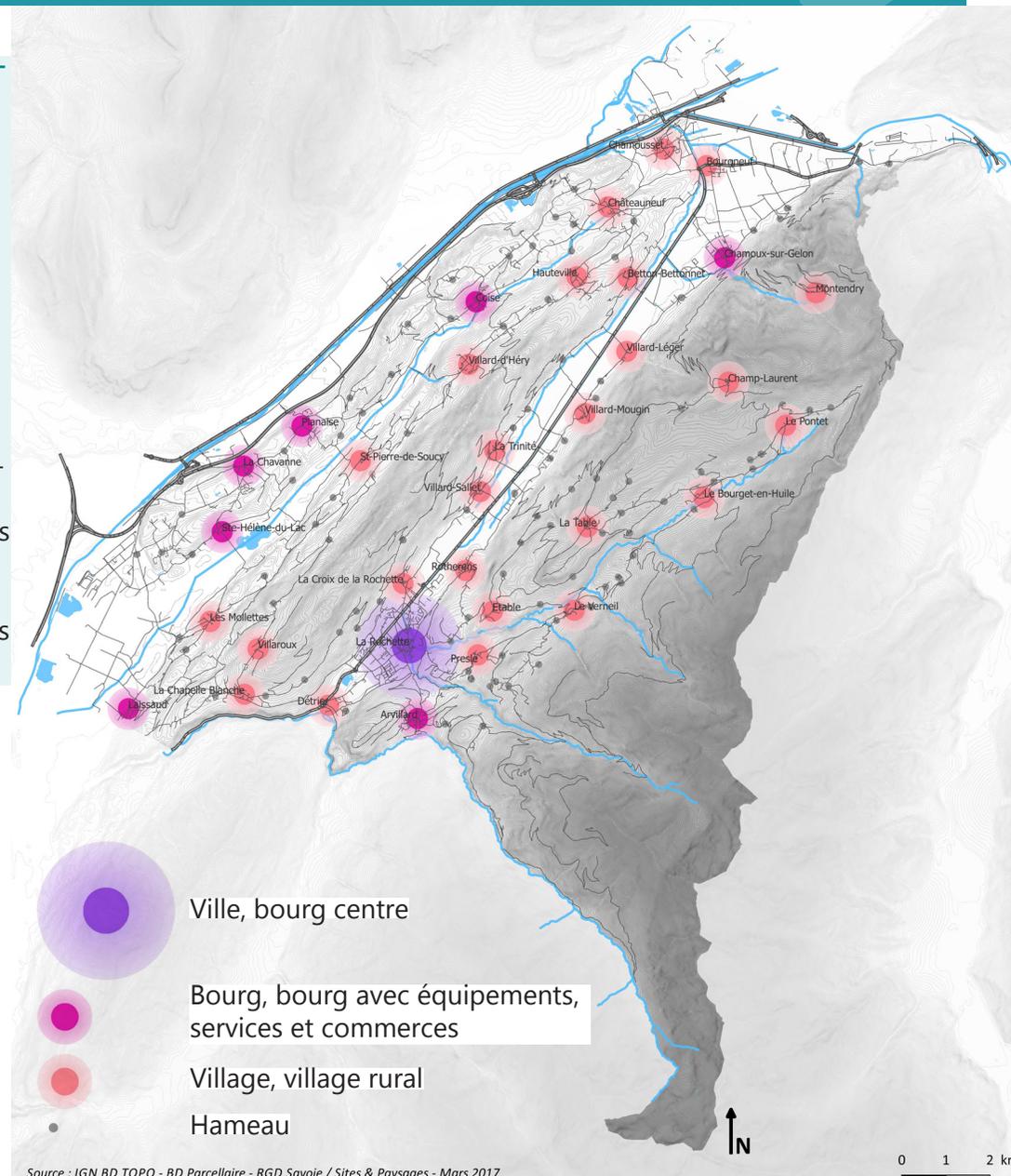


Objectifs de qualité paysagère

a. Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique

Il est d'abord nécessaire d'étudier si les besoins d'urbanisation ne peuvent pas être satisfaits par les espaces urbains existants. Pour cela on privilégiera l'urbanisation en dents creuses, par redécoupage parcellaire et en renouvellement urbain (friches...).

Ensuite, il est utile d'établir des objectifs d'urbanisation en fonction des vocations des espaces urbains, agricoles et naturels pré-existants et des infra-structures. Par exemple, il n'est pas économiquement viable d'urbaniser des secteurs éloignés des secteurs déjà urbanisés pour des raisons de mise à disposition des réseaux. Aussi on répartira le développement en fonction de la nature des espaces urbanisés et des entités architecturales et paysagères.



Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - RGD Savoie / Sites & Paysages - Mars 2017



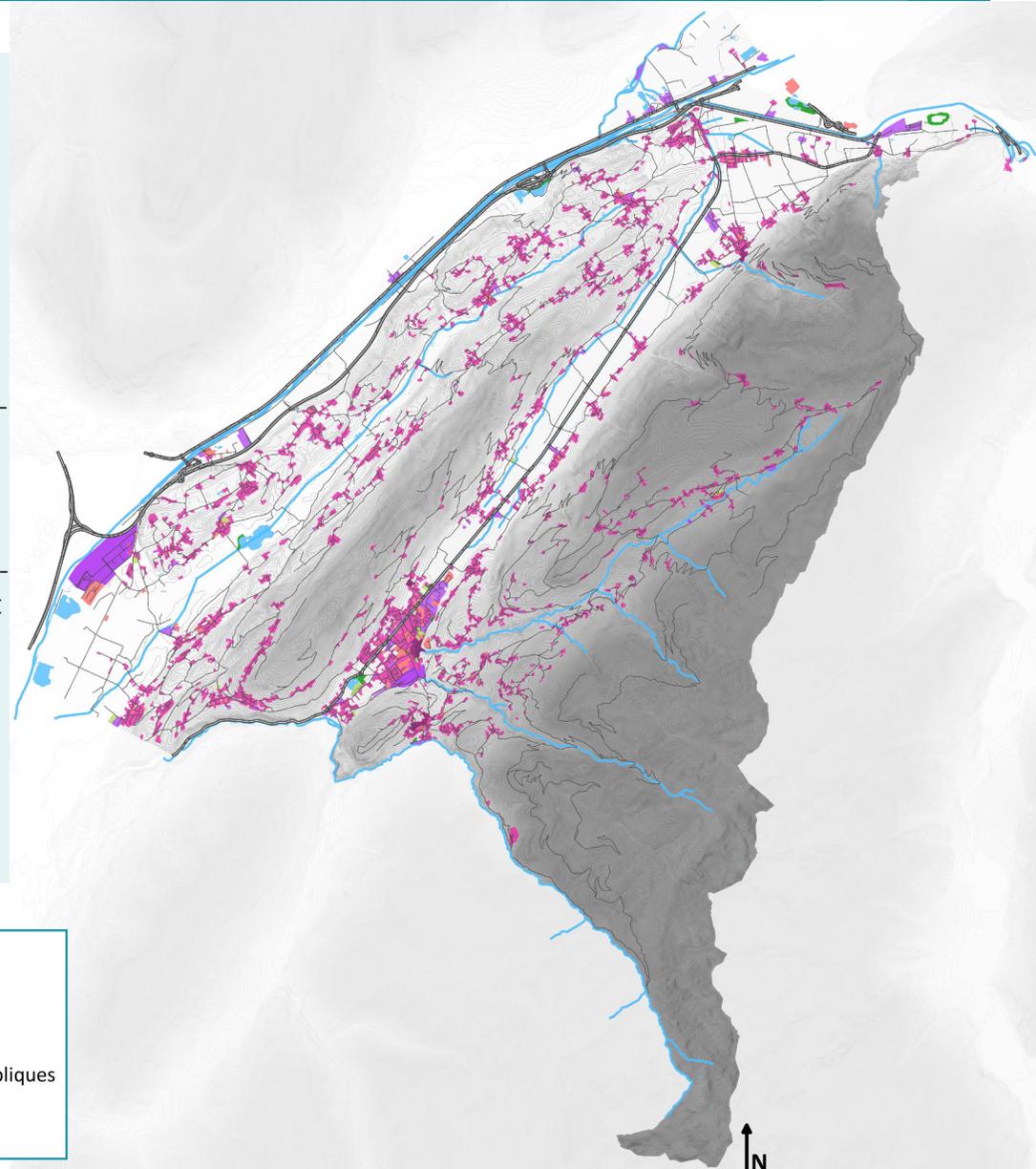
Objectifs de qualité
paysagère

b. Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés

- Faire connaître les richesses architecturales du territoire et mettre en oeuvre un programme de valorisation du patrimoine bâti (financer un programme d'aide à la rénovation type ANAH, réaliser des AVAP/SPR_Site Patrimonial Remarquable...)
- Réinvestir les centres-bourgs par un travail de dentelle et de réappropriation sur les dents creuses, les logements vacants, les espaces publics, la conservation des locaux commerciaux ...
- Encourager et faciliter les changements de destination pour les friches industrielles, les bâtiments dont la vocation agricole est obsolète ...
- Amorcer la transition vers des logements intermédiaires de qualité en dialoguant avec les formes urbaines existantes
- Prolonger le développement qualitatif et environnemental des zones d'activités.

Espaces urbanisés (Corine Land Cover)

	111 - Tissu urbain continu
	112 - Tissu urbain discontinu
	113 - Cimetière, tissu urbain libre, emprise publique
	121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
	141 - Espaces verts urbains
	142 - Equipements sportifs et de loisirs



Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - BD Topo - RGD Savoie - Corine Land Cover 2013 / Sites & Paysages - Février 2017



Objectifs de qualité paysagère

c. Qualifier et/ou composer les franges urbaines

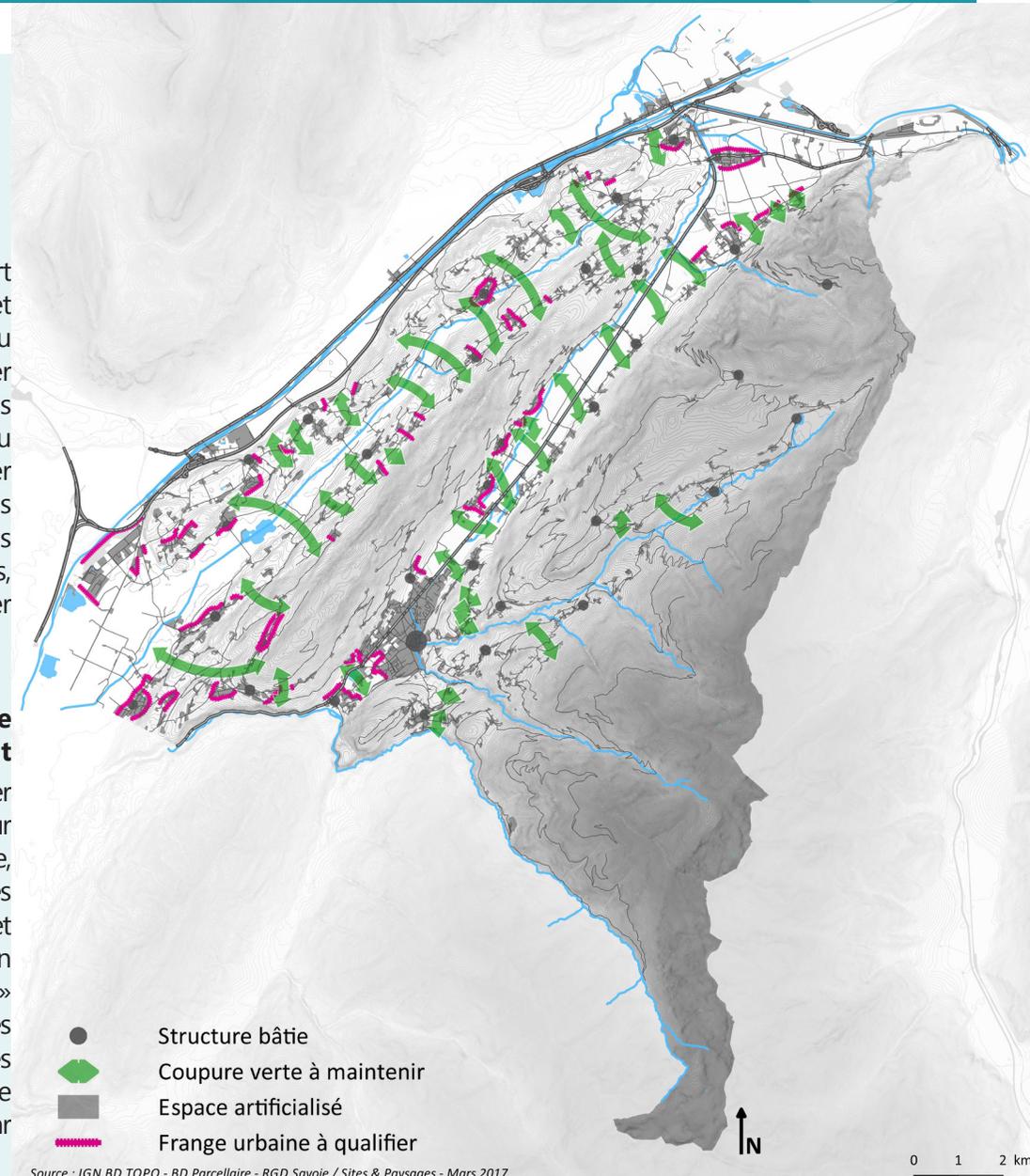
Cet objectif vise :

> L'affirmation des limites à l'urbanisation dans le paysage

Le traitement des limites espace bâti/espace ouvert répond à deux objectifs : «contenir» l'urbanisation et offrir une perception qualitative de l'espace bâti perçu depuis les espaces ouverts. Il s'agit donc de restaurer ou conforter les limites existantes, de qualifier les limites dégradées, de créer de nouvelles limites (végétales ou construites, publiques ou privées). Pour cela il faut donner de l'épaisseur, travailler l'image des limites entre espaces urbanisés et autres types d'espaces (en s'appuyant sur les motifs paysagers existants : vergers, ruisseaux, chemins, murets, fronts bâtis, bandes vertes de jardins ...), qualifier les entrées de ville et conforter les fronts bâtis.

> Les entrées/traversées urbaines comme structures paysagères support du développement

La valorisation des entrées/traversées peut participer de la redynamisation des bourgs et a contrario de leur délaissement. Une relecture des entrées/traversées est à faire, mettant en valeur les cônes de vue à préserver, créant des «plateaux» pour marquer les entrées dans les hameaux et pour retrouver des effets de «place desservant des rues». On passe de la traversée à une succession d'arrêts : des «noeuds» stratégiques identifiés. Ces lieux repères renvoient à d'autres auxquels ils sont reliés. Ces lieux n'ont plus les attributs des routes départementales, mais ceux de places, d'hameaux, de belvédères, de squares ... Dans le temps, ils seront reliés par des modes de transport doux, le piéton y retrouve sa place.





Éléments de contexte

Entre Chambéry, Grenoble et Albertville, entre Belledonne, Bauges et Chartreuse, le territoire constitue une plaque tournante, et permet d'accéder à de nombreux territoires diversifiés. Au-delà de cette situation stratégique, il dévoile un patrimoine paysager, naturel, culturel et bâti conséquent et diversifié, enrichi par un patrimoine immatériel lié aux activités et savoir-faire agricoles. Pourtant, ces ressources, constitutives de la qualité du cadre de vie et supports de développement touristique, sont méconnues et le territoire reste «peu visité», souvent uniquement traversé.

La Communauté de communes Coeur de Savoie a réalisé un schéma de la randonnée pédestre en 2015. Ce schéma, nécessaire compte tenu notamment de la diversité des sentiers avec des équipements et entretiens hétérogènes selon les secteurs, a défini un plan d'aménagement pluriannuel proposant les sentiers à inscrire au PDIPR.

Sur le piémont des Bauges, «de l'autre côté de l'eau», l'offre de découverte du territoire est essentiellement tournée vers la viticulture (label oenotourisme) et s'est concrétisée, entre autres, par l'aménagement des boucles thématiques et du chemin des vignes qui constituent des équipements phare du développement récréo-touristique.

Sur le territoire qui nous concerne, quelques aménagements de mise en valeur ont été réalisés comme au belvédère des Tours de Montmayeur, au marais du Pontet ou au lac de Sainte-Hélène-du-Lac. Ces aménagements pourraient être plus lisibles, amplifiés et mis en réseau, dans le paysage comme dans l'offre touristique.

L'ensemble des modes de déplacement doux sont pour ce territoire une opportunité unique et leur accompagnement et leur confortement doit être un axe de développement majeur de l'offre touristique et de l'essor économique du territoire. Cette action vise à conforter et compléter l'offre existante : meilleure lisibilité, mise en réseau, développement de nouveaux sites d'accueil et parcours de découverte...





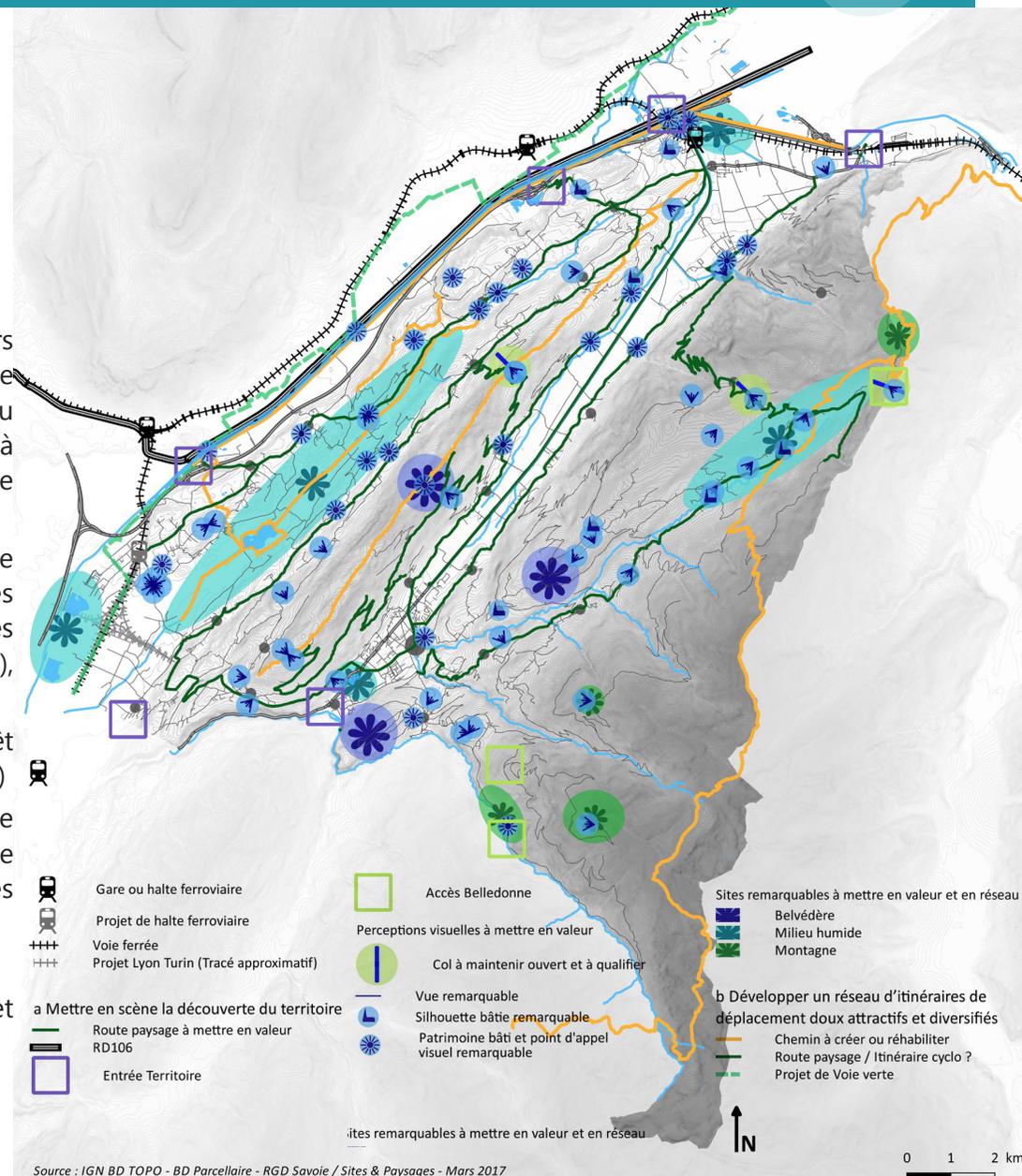
Objectifs de qualité paysagère

a. Mettre en scène la découverte du territoire

> La mise en valeur des axes de découverte des paysages

Les routes et chemins constituent des « vecteurs de découverte des paysages », supports de reconnaissance et d'appropriation visuelle du territoire. Ces axes de déplacement participent à l'image que l'on « reçoit » du territoire, il importe ainsi de :

- Maintenir de grandes ouvertures visuelles le long des axes (en lien avec les coupures vertes notamment), valoriser les points de vue remarquables (mise en scène par cadrage, traitement de sol...), restaurer certaines vues
- Inviter à la découverte, ménager des points d'arrêt et d'accroche au territoire (départ de liaisons douces)
- Effacer la voirie au profit du grand paysage : emprise réduite à son minimum, faible présence de peinture au sol et de dispositifs routiers tels que les bordures béton ou les glissières de sécurité standardisées...
- Résorber les délaissés, qualifier les abords de ZA
- Gérer l'affichage publicitaire le long des routes et chemins.





Objectifs de qualité
paysagère

> La valorisation et l'ouverture au public de sites remarquables

Le territoire dévoile de nombreux sites et paysages remarquables, dont certains sont reconnus au titre de l'inventaire des sites. Plusieurs sites remarquables ont été repérés sur le territoire et partagés lors des ateliers de travail :

- *Belvédères : Tours de Montmayeur, Pic de l'Huile, Mont Pezard*
- *Milieux humides : Val Coisin, marais du Pontet et du Bourget-en-Huile, confluence Arc-Isère, lac Saint-Clair, forêt alluviale de l'Isère (Laissaud)*
- *Sites de montagne : chartreuse de Saint-Hugon, Val Pelouse, Prodin, fort de Montgilbert*

Ces paysages remarquables demandent une attention particulière en termes de préservation, de gestion (confortement des activités qui façonnent le paysage) et de mise en valeur (découverte douce et approfondie du territoire, interprétation...).

b. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés

Le réseau de chemin est déjà conséquent. Il s'agit dans un premier temps de les préserver via les actions d'entretien, de gestion, de restauration... notamment en lien avec les engagements du schéma de la randonnée pédestre de la communauté de communes.

Cet objectif vise ensuite à développer le réseau de déplacements doux entre les paysages habités et les sites remarquables, pour conforter les «parcours du quotidien» comme les «parcours du dimanche» des habitants du territoire en :

- Liant les villages et hameaux aux sites remarquables : points de vues, cols, sites patrimoniaux...
- S'appuyant sur toutes les valeurs du territoire,
- S'appuyant sur le projet structurant de véloroute
- Structurant et mettant en réseau les différents sites d'accueil sur les parcours auto, cyclo, piétons.

Enfin, pour intensifier et encourager les déplacements doux, des actions d'information et de communication feront connaître les parcours auprès de la population.

Sont notamment ressortis des ateliers l'amélioration des cheminements doux :

- *entre le col de la Cochette et les Tours Montmayeurs*
- *le long de l'Arc et de l'Isère*
- *le long du Gelon*
- *le long du Coisin*
- *ancienne départementale entre Rubau et Le Puiset (commune de Coise).*



CARTOGRAPHIE DU PLAN PAYSAGE



CARTOGRAPHIE

Légende

1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysagee

a Conforter les grandes continuités et structures paysagères

Continuité liée à l'eau et aux milieux humides

Continuité agricole

Continuité forestière

 Vallon encaissé et boisé

 Coupure verte

 "Couronne arborée" (verger) à maintenir/réinterpréter
Transition entre espaces bâtis et espaces agricoles
Référence au schéma paysager patrimonial

b Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés

Protéger les espaces agricoles

 Association Foncière Pastorale à soutenir et dynamiser

Maîtriser l'avancée de la forêt par enfrichement

 Lisière forestière de versant à ne pas dépasser

 Lisière forestière des vallons encaissés à ne pas dépasser

 Espaces en friche à surveiller ?

Réouvrir certains secteurs enfrichés ?

 Secteur à étudier pour une réouverture paysagère

Inciter à un développement urbain dans les enveloppes existantes

 Limite urbaine à ne pas dépasser

c Composer avec la qualité des sites et panoramas

Structures topographiques

 Col à maintenir ouvert et à qualifier

 Ligne de crête sensible visuellement

 Front visuel sensible

Perceptions visuelles

 Vue remarquable à préserver et mettre en scène

 Phénomène d'intervisibilité entre groupements bâtis à prendre en compte

Points d'appel visuel et points repère

 Sommet emblématique et belvédère à mettre en valeur

 Silhouette bâtie remarquable à respecter

 Patrimoine bâti et point d'appel visuel remarquable à respecter

2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés

 Cultures, vignes, vergers et petits fruits

 Prairies

 Pelouses et landes d'altitude

3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers

 Forêt et bois

4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels Révéler les richesses naturelles

a Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides de plaine comme de montagne

b Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau

 Surface en eau

 Cours d'eau

 Zones humides

 Forêt alluviale et boisements "humides"

c Conserver et valoriser les pelouses sèches (lien agriculture)

 Pelouses sèches

d Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception

 Espace d'intérêt écologique à préserver et valoriser

 Site du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie

5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés

a Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique

 Ville / Bourg centre

 Bourg / Bourg avec équipements, services et/ou commerces

 Village / Village rural

 Hameau / Hameau patrimonial

b Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés

 Espace de lotissement ou urbanisation diffuse

c Qualifier et/ou composer les franges urbaines

 Frange urbaine à qualifier

 Entrée/traversée de ville/village à qualifier

6 Enrichir les parcours du territoire

 Voie ferrée

 Projet Lyon Turin (Tracé approximatif)

 Gare ou halte ferroviaire

 Projet de halte ferroviaire

a Mettre en scène la découverte du territoire

 RD106 à requalifier

 "Route paysage"

 Col à maintenir ouvert et à qualifier

 Entrée du Territoire à affirmer

 Accès Belledonne à mettre en valeur

 Site remarquable à mettre en valeur ou à conforter

 Vue remarquable à préserver et mettre en scène

 Silhouette bâtie remarquable à respecter

 Patrimoine bâti et point d'appel visuel remarquable à respecter

b Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés

 Projet de voie verte

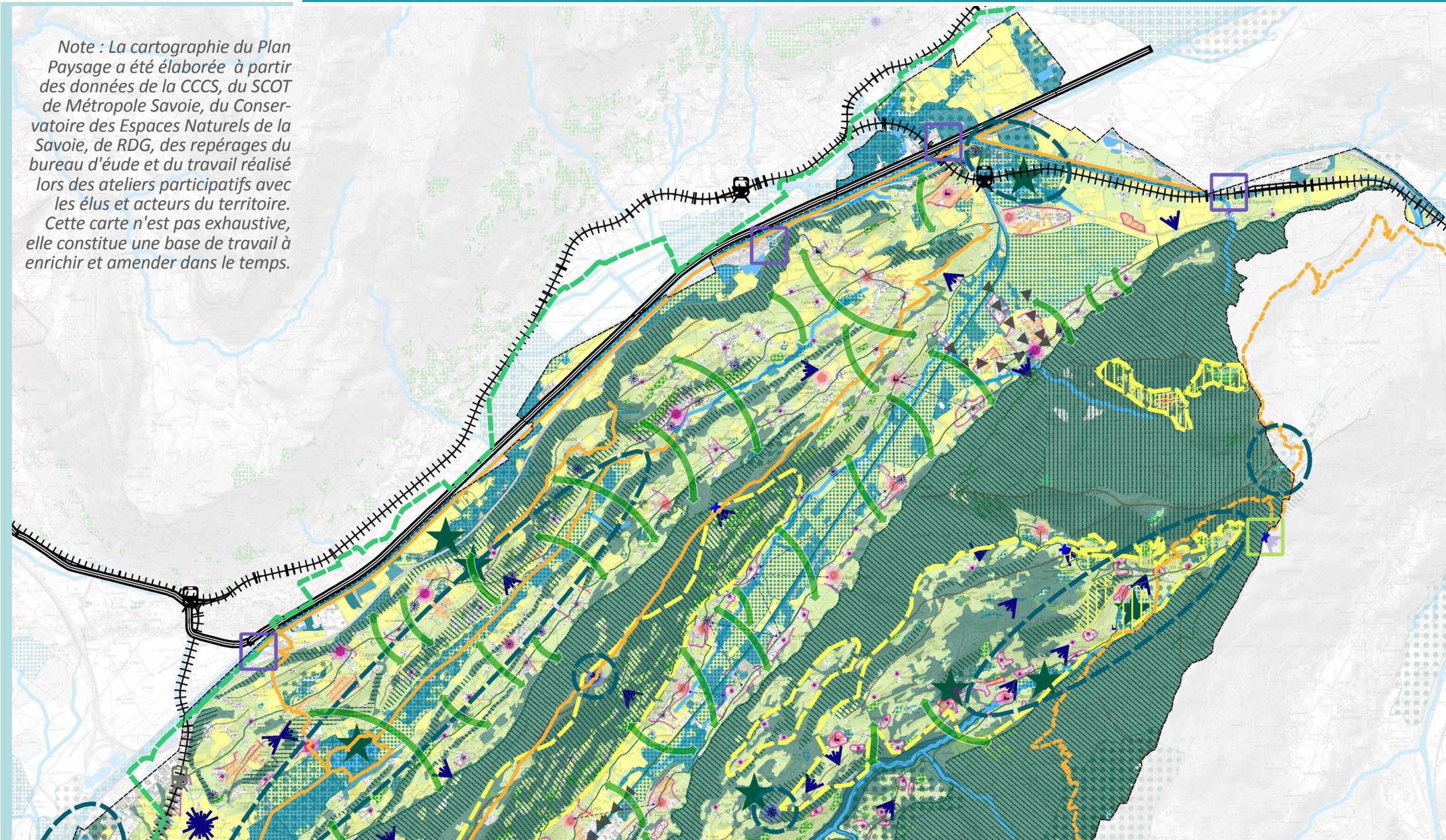
 Chemin à créer ou réhabiliter



CARTOGRAPHIE

Carte

Note : La cartographie du Plan Paysage a été élaborée à partir des données de la CCCS, du SCOT de Métropole Savoie, du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, de RDG, des repérages du bureau d'étude et du travail réalisé lors des ateliers participatifs avec les élus et acteurs du territoire. Cette carte n'est pas exhaustive, elle constitue une base de travail à enrichir et amender dans le temps.

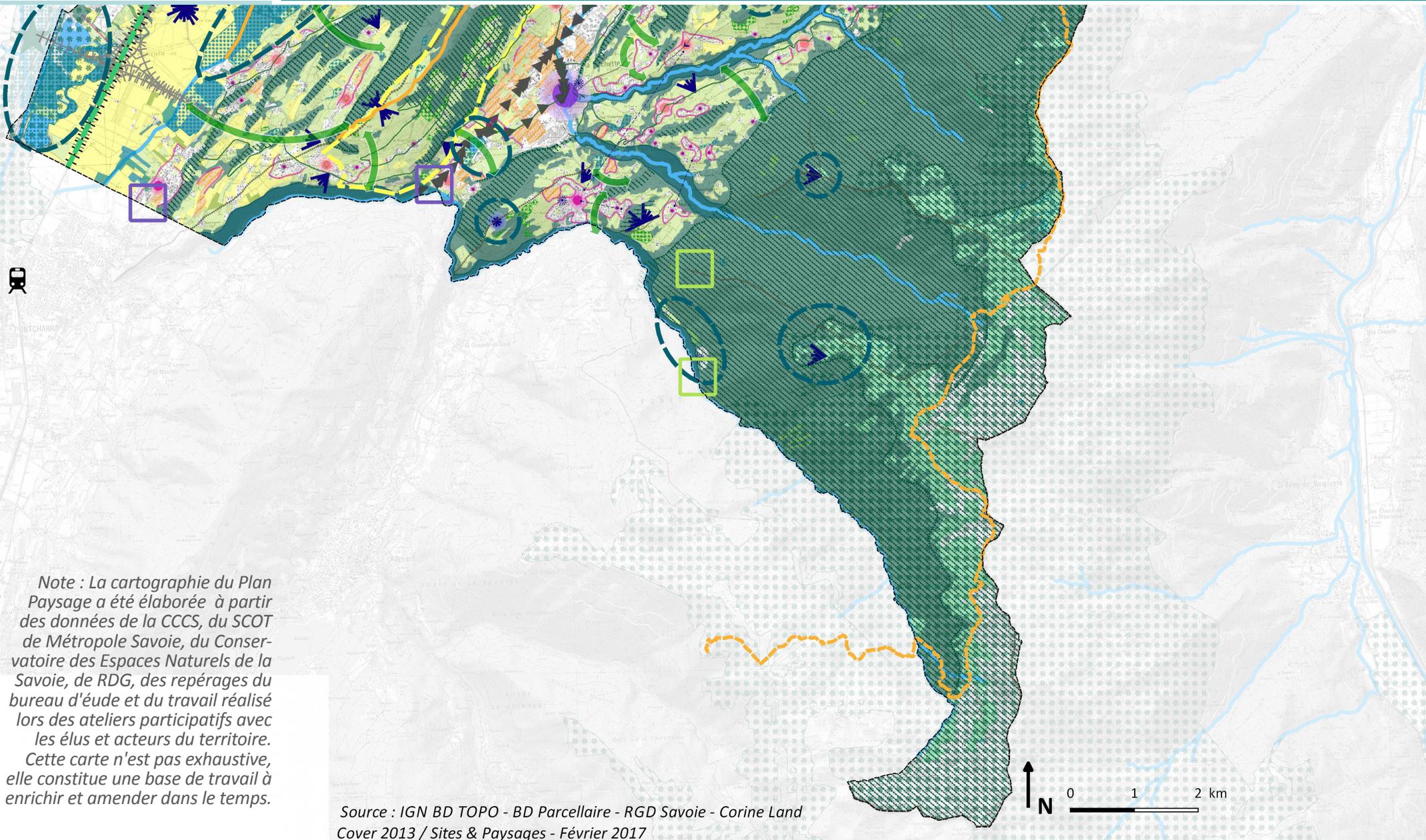


Février 2018



CARTOGRAPHIE

Carte



Note : La cartographie du Plan Paysage a été élaborée à partir des données de la CCCS, du SCOT de Métropole Savoie, du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, de RDG, des repérages du bureau d'étude et du travail réalisé lors des ateliers participatifs avec les élus et acteurs du territoire. Cette carte n'est pas exhaustive, elle constitue une base de travail à enrichir et amender dans le temps.

Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - RGD Savoie - Corine Land Cover 2013 / Sites & Paysages - Février 2017

Février 2018